
**Espace Petite Enfance-
MULTI ACCUEIL du Colombier**

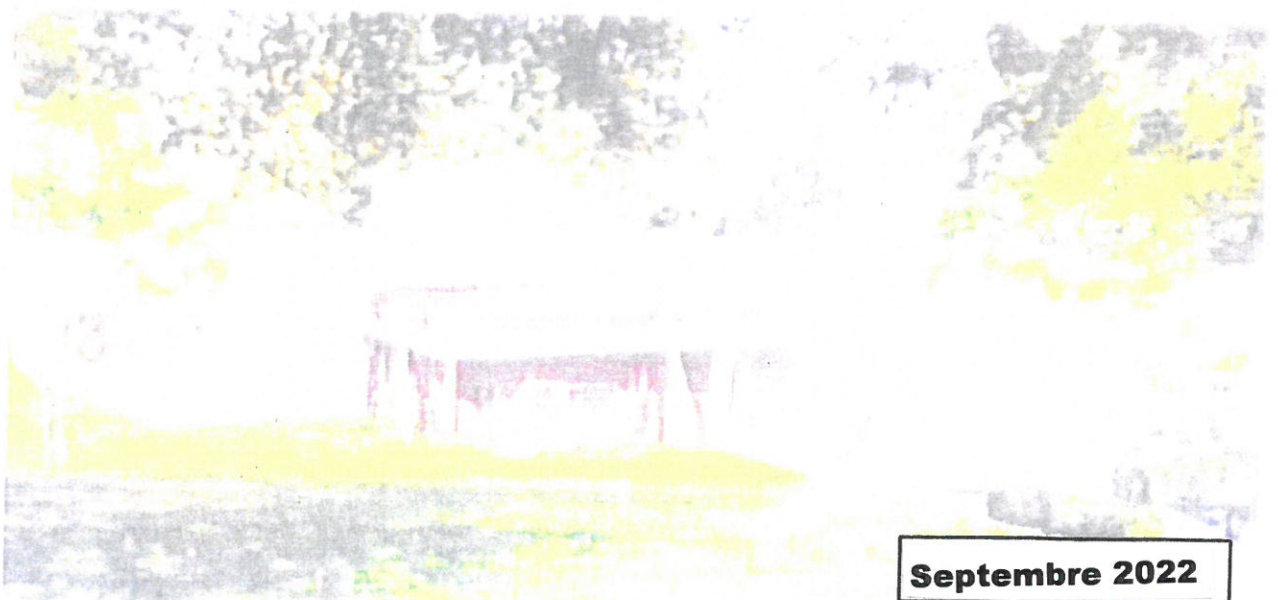
Allée du Parc. 01350 CULOZ.

Tel. : 04.79.87.79.03.

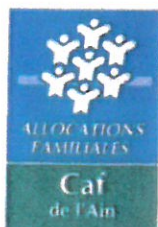
CULOZ
GRAND COLOMBIER

**Gestionnaire :
Mairie de Culoz.**

Projet d'établissement



Septembre 2022



Le projet d'établissement est un outil à destination de l'équipe éducative de la structure, des familles et des partenaires de l'établissement.

Il a pour objectifs de :

Définir le fonctionnement de l'établissement :

*** en mettant en place une démarche de réflexion sur la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille.**

*** en harmonisant les pratiques professionnelles à partir de valeurs éducatives communes.**

Permettre aux familles et aux partenaires institutionnels de découvrir la qualité du service offert aux enfants accueillis.

1. PROJET SOCIAL	1
1. Historique et présentation du service petite enfance	1
1.1 Historique	1
1.2 Présentation de l'espace petite enfance : ses caractéristiques.....	2
1.3 Fréquentation du multi accueil	5
2. L'environnement : état des lieux et l'analyse des besoins	6
2.1 Données générales sur la commune de CULOZ.....	6
2.2 Données sur les communes environnantes conventionnées	9
2.3 Indicateurs : économie, transport et loisirs	10
2.4 Mode de garde existants sur la commune et les communes environnantes	12
3. Missions prioritaires	13
3.1 Analyse de l'état des lieux	13
3.2 Orientations sociales, pédagogiques et politiques	14
3.3 Les partenariats.....	16
2. PROJET EDUCATIF	18
I. Déclinaison des valeurs de l'équipe éducative	20
1. Considérer le jeune enfant comme une personne unique et le respecter comme tel.....	20
2. Faire de la collectivité un lieu du vivre ensemble.....	21
3. Faire de la collectivité un lieu ouvert aux familles	21
II. Les moyens pour la mise en œuvre de ces valeurs éducatives	22
1. Déroulement d'une journée type	22
2. Organisation des groupes d'enfants	23
3. Concepts éducatifs	33
4. Organisation du travail d'équipe.....	45

3. PROJET PEDAGOGIQUE	48
1. Adaptation / Familiarisation	49
2. Aménagement des séparations matin et soir	54
3. Alimentation.	60
4. Sommeil.....	65
5. Soins d'hygiène.....	69
6. Le Jeu.....	73
CONCLUSION	77

1. Historique et présentation du service petite enfance

1.1 Historique

Le multi accueil a été construit suite à une étude de besoins réalisée en 2003/2004. Les travaux ont démarré en avril 2007.

Ce Multi-Accueil a ouvert ses portes en septembre 2008 avec 24 places.



En Janvier 2009, cet accueil est passé à 30 places répartis de la manière suivante : Un accueil régulier de 18 places

Un accueil régulier ou occasionnel de 6 places Un accueil occasionnel de 6 places
1 place d'urgence.

Le partenariat établi avec différentes communes a évolué.

En raison de la construction d'un multi accueil en Chautagne à Ruffieux en Savoie, le partenariat de 3 places avec la communauté de communes de Chautagne a cessé en septembre 2011.

De ce fait, le conventionnement avec les communes extérieures s'est étendu, et **modifié** au fil des conventionnements.

Actuellement les conventions sont signées sur 4 ans avec un pack quadriennal alloué aux familles des communes signataires.

En 2018 (convention de 2018 à 2021) les communes partenaires sont les suivantes : Béon, Ceyzérieu, Chavornay, Flaxieu, Lavours, et Anglefort.

La capacité d'accueil est de 32 enfants, suite aux 2 places conventionnées avec Ceyzérieu et son contrat enfance jeunesse.

La collectivité a fait le choix d'un calcul du taux d'encadrement basé sur un professionnel pour 6 enfants, sur l'ensemble de la structure.

1.2 Présentation de l'espace petite enfance : ses caractéristiques.

1.2.1. Les horaires d'ouverture

Ils restent inchangés depuis 2008, le Multi-Accueil est ouvert de 7h à 18h du lundi au vendredi.

1.2.2. Le lieu, l'espace de vie :

La structure est récente et particulièrement adaptée aux besoins des enfants et des professionnelles. Elle est située dans un parc, au calme, entouré de verdure et non loin de l'école maternelle et de la bibliothèque.

Ce lieu dispose pour les enfants

- De vestiaires proches des 2 salles de vie,
- De 8 chambres,
- De 2 salles de bains,
- D'une salle de jeux d'eau avec un petit bassin,
- D'une salle d'expression « l'atelier des artistes »,
- D'une salle à manger,
- D'un grand jardine et une zone goudronnée.

Les repas et goûters sont préparés sur place, et la structure dispose aussi d'une salle de réunion, un local poussette et une buanderie.

1.2.3. Un accueil réalisé avec une équipe pluri disciplinaire

L'équipe est composée :

- **D'une directrice Educatrice de Jeunes Enfants :**

Elle coordonne le travail d'équipe, anime les réunions, et assure de ce fait une cohérence pédagogique.

Elle applique les normes imposées par la PMI et veille à la sécurité des enfants. Elle rencontre les familles et assure les inscriptions et le planning des enfants accueillis en Accueil Régulier et en Accueil Occasionnel. Le rôle d'écoute est également important, écoute des parents mais également une grande observation des enfants avec un souci de prévention.

Une partie de son temps est consacré au travail administratif : facturation des familles, préparation des budgets, des comptes de résultats, effectifs de la CAF, préparation d'activités spécifiques.

Elle assure les relations avec l'extérieur : écoles, services Sociaux, CAMSP et coordonne les réunions de parents (réunions à thèmes).

Pendant son absence, pour assurer la continuité, une fiche de délégations de certaines de ses fonctions a été validée par le Maire et envoyée au Conseil Général (Service PMI) (Application de l'article 2324-43 du décret de Février 2007).

- **D'une infirmière ayant plusieurs rôles au sein de la structure :**

• **Adjointe à la directrice :**

En collaboration avec la directrice : accueil des familles, encadrement du personnel, organisation du travail d'équipe, gestion de l'établissement.

En cas d'absence de la directrice, dans le cadre de la délégation, elle

- Veille au bon fonctionnement pédagogique, administratif et à la sécurité,
- Prend une décision en cas de difficulté d'un enfant (maladie, fièvre, adaptation, comportement),
- Rend réponse à une demande spécifique d'une famille, Peut modifier l'organisation du personnel
- Peut inscrire un enfant,
- Préviens le service technique si nécessaire.

Dans ses missions propres, elle assure la supervision du travail des agents d'entretien et de cuisine, élabore les plans de nettoyage, assure l'approvisionnement en produits d'hygiène, d'entretien et en cuisine

• **Référent santé et accueil inclusif :**

Nouveau **dispositif** depuis le décret d'août 2021.

Devant la pénurie de médecin référent dans les EAJE, les gestionnaires peuvent faire appel à des infirmiers pour répondre aux missions suivantes :

- Assurer les visites d'admission des enfants accueillis en accueil régulier (plus de 20h00 d'accueil) et les enfants âgés de moins de 4 mois.
- Mettre en place les PAI pour les enfants en situation d'handicap ou atteints d'une maladie chronique.
- Assurer le suivi médical des enfants, des vaccinations et visites médicales du personnel.
- Veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse, d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé.
- Assurer les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel, ainsi qu'auprès des parents.

Ces missions doivent, pour un multi accueil de 32 places, représenter 30 heures **annuelles**, dont 8 heures par trimestre.

Auprès des enfants : prise en charge d'un groupe d'enfants, action éducative, participation aux soins, surveillance en accord avec le projet éducatif.

- **D'une Educatrice de Jeunes enfants :**

Elle assure l'accueil des enfants, encadre, organise et anime des ateliers contribuant à l'éveil et au développement de l'enfant. Elle collabore à la réflexion, la mise en place et l'évaluation du projet pédagogique. Elle participe au choix du matériel pédagogique.

Elle encadre l'accueil des stagiaires et assure les relations avec les centres de formation.

Elle peut être amenée à remplacer la directrice ou l'adjointe dans des cas bien précis spécifiés sur un document de délégation.

- **Les auxiliaires- puéricultrices, au nombre de 4 :**

Elles se consacrent principalement aux enfants : change, repas, toilette, animation...

Elles respectent au mieux le rythme de chaque enfant, en favorisant la relation avec les parents et l'observation des réactions de l'enfant, en accord avec les objectifs pédagogiques du projet éducatif. Elles participent en relation avec la directrice et les parents à l'adaptation progressive de chaque enfant.

Elles sont respectueuses de l'hygiène de la structure au même titre que chaque membre de l'équipe. Elles peuvent être amenées à faire des courses.

Conformément au décret 2007-230 du 20/02/2007, et l'article 2324-43 le personnel présent ne doit pas être inférieur à 2, dont au moins un professionnel répondant aux qualifications fixées par l'article 2324-42 tout en respectant les normes en vigueur en matière d'encadrement.

De ce fait, à l'accueil ou au départ des enfants, les auxiliaires de puériculture font partie du personnel pouvant encadrer les enfants en cas d'absence de la directrice, de l'adjointe ou de l'éducatrice.

Elles participent à l'élaboration de projets au sein de l'équipe, réunions avec le médecin et, également, aux réunions de parents.

- **Les personnes titulaires du CAP Petite Enfance, au nombre de 5 :**

Elles se consacrent principalement aux enfants : change, repas, toilette, animation...

Elles respectent au mieux le rythme de chaque enfant, en favorisant la relation avec les parents et l'observation des réactions de l'enfant, en accord avec les objectifs pédagogiques du projet éducatif. Elles participent en relation avec la directrice et les parents à l'adaptation progressive de chaque enfant.

Elles sont respectueuses de l'hygiène de la structure au même titre que chaque membre de l'équipe. Elles peuvent être amenées à faire des courses.

Elles participent à l'élaboration de projets au sein de l'équipe, réunions avec le médecin et également aux réunions de parents.

- **Les personnes chargées de l'entretien des locaux, de la préparation des repas et des goûters, au nombre de 5**

Elles assurent le ménage, l'entretien du linge, de l'espace enfance. Elles veillent à l'entretien régulier de certains appareils (réfrigérateur, sèche-linge, four) et assurent des désinfections selon les protocoles en vigueur.

Elles sont informées des projets mis en œuvre dans la structure. Elles participent à la sécurité des enfants en signalant toute défectuosité.

Elles sont responsables de la préparation des repas, des goûters et de la préparation des biberons. Elles suivent le protocole établi pour cette action et assurent le rangement et l'entretien de la cuisine de fabrication.

Elles participent aux réunions d'équipe d'entretien, éventuellement d'équipe éducative ou aux journées pédagogique, au besoin.

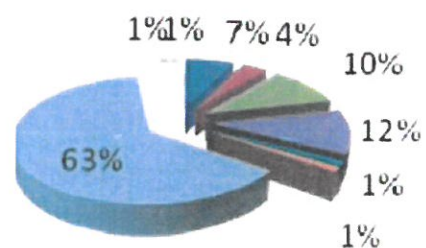
1.3 Fréquentation du Multi Accueil

1.3.1 Origine des familles (info 2018)

	% d'enfants des communes
Anglefort	6,98%
Artemare	3,49%
Béon	10.47%
Ext/Savoie	1.16%
Ceyzérieu	11.63%
Chavornay	1.16%
Culoz	62.79%
Massignieu de Rives	1.16%
St Germain les Paroisses	1.16%
	100,00%

Répartition des familles par ville

- Anglefort
- Béon
- Chavornay
- Culoz
- St germain les paroisses



1.3.2 Nombre d'inscrits par an :

	2008	2010	2012	2013	2017
Nombre d'inscrits	67	95	105	114	108

1.3.3 : Horaires d'accueil

Il n'y a pas eu d'évolution depuis 2008, et pas de demande particulière.

L'accueil des enfants scolarisés est nécessaire le mercredi, car l'accès à l'accueil des loisirs de ne peut se faire avant l'année de leur 4 ans.

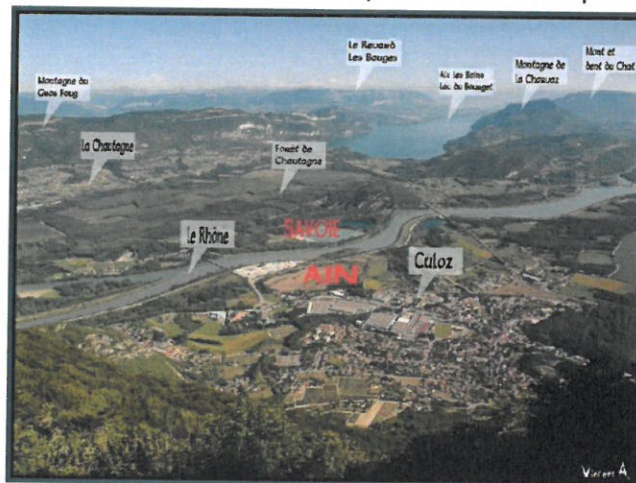
2. L'environnement : état des lieux et analyse des besoins

2.1 Données générales sur la commune de CULOZ

2.1.1. Situation géographique

CULOZ est située dans l'AIN sur la rive droite du Rhône, dans une partie aménagée et canalisée après les différentes installations hydrauliques de la Compagnie Nationale du Rhône. Elle se situe au pied du Grand Colombier, qui termine la chaîne du Jura et se trouve à quelques kilomètres des premiers contreforts des Alpes.

Les hameaux de Chatel et de Landaize sont également rattachés à la commune de Culoz n'y a pas eu d'évolution depuis 2008, et pas de demande particulière.



2.1.2. Données démographiques

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2015
Population	2412	2523	2630	2639	2622	2954	2924	3071

La population de Culoz augmente de manière régulière et sensible au fil des années.

2.1.3. Lieu de travail des actifs

A Culoz, 47,6 % des actifs travaillent sur leur commune, et on note une hausse des salariés qui travaillent sur un autre département, voire hors de France.

Sur 1094 actifs, 521 travaillent à Culoz et 573 travaillent dans une autre commune. Pour les familles accueillies au sein de l'espace petite enfance :

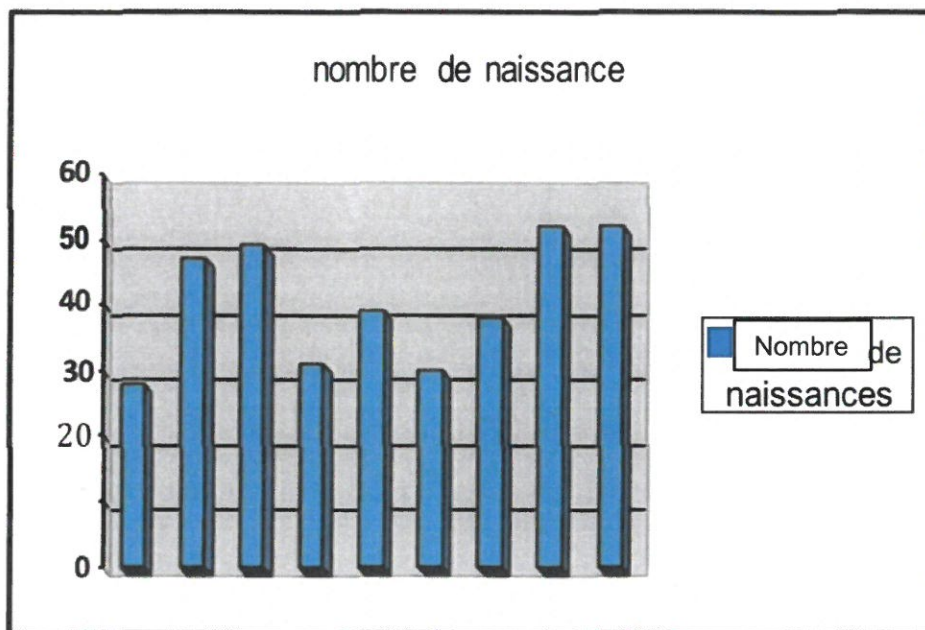
- En 2018, **12,9%** des familles ont un des deux parents qui travaillent en Suisse et pour les familles de Culoz, cela représente **14%**.
- Pour les familles de Culoz, le travail sur le lieu de résidence représente 33.3% pour les pères et 26.3% pour les mères
- Les départements voisins sont sources de travail pour les familles inscrites, puisque sur 85 familles, 27% des pères travaillent dans un département voisin (Savoie, Haute Savoie, Isère) et 20% des mères sont dans la même situation.

2.1.4. Données socio-démographiques au 31/12/2021 (données CAF)

Nb d'allocataires CAF	Nb de personnes couvertes	Nb de familles nombreuses	Part des familles nombreuses	Nb de familles mono parentales	Nb bénéficiaires sous seuil de pauvreté
475	1356	81	24.32%	92	33
Nb d'enfants 0-5 ans		Nb d'enfants 6-17 ans révolus			
184		407			

- Naissances de 2003 à 2013 :

Année	2003	2007	2008	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de naissances	28	47	49	31	39	30	38	52	52



- Naissance de 2003 à 2017 :

On constate que 2007 et 2008 ont été des années fortes en naissance (47 et 49 naissances) alors que 2003 (28 naissances) et 2012 (31 naissances) sont nettement plus basses.

2016 et 2017, sont stables et **montrent une forte hausse** des naissances à Culoz.

2.1.5. Données socio-économiques au 31/12/2012 (données CAF)

Taux d'activité de la population caf 25/49 ans Femmes	Taux d'activité de la population CAF 25/49 ans Hommes	Nombre d'enfants selon la tranche d'âge dont les parents sont bi-actifs ou dont l'unique parent est actif.	
		0/5 ans révolus	6/17 ans révolus
65.45%	88.26%	26.63%	54.79%

Le taux de chômage à Culoz est de 8,2%

- Répartition des familles en fonction du revenu (données CAF) :

Au-dessous du SMIC	Au niveau du SMIC (1 SMIC)	1.5 SMIC	2 SMIC	3 SMIC	4 SMIC
68.88%	24.48%	5.59%	1.05%	0.00%	0.00%

2.1.6. Habitat et projets

- **Caractéristiques du parc du logement :**

On note à Culoz, avec les données de l'INSEE 2015, un équilibre entre les propriétaires 53,8 % et les locataires 42,6 %, en lien avec le passé ouvrier de la commune.

Le parc de logements sociaux représente 23,7% des logements loués ce qui est important.

Les résidences principales composent 86,9% du parc, et l'habitat individuel est fortement représenté (58,9% de maisons).

Les logements sont de taille conséquente, puisque 61.5 % ont 4 ou 5 pièces voir plus. (Données : INSEE 2015)

- **Politique locale en matière de logement :**

Les brigades de gendarmerie de Seyssel et Culoz ont fusionné, la « brigade mère » est basée à Culoz et un projet de nouvelle caserne est à l'étude (bureaux + logements).

Un lotissement est en projet : 23 lots au Péage, dont 3 maisons en locatif aidé, 5 maisons en location accession, 8 logements en accession libre et 7 lots à bâtir.

La maison de santé pluridisciplinaire a pris place dans les locaux de l'ancienne communauté de communes du Colombier à côté de la Maire, au centre-ville.



Le PLU est en cours de révision, les objectifs de densification seront en lien avec les objectifs du SCOT.

2.2. Données sur les communes environnantes conventionnée

Afin de mieux analyser la situation des demandes des familles, ci-après l'évolution de la population des communes conventionnées.

Commune	Population en 2006	Population en 2011	Population en 2015	Evolution
Ceyzérieu	875	954	1016	+6.5%
Anglefort	900	1031	1133	+ 9.89%
Béon	356	401	475	+ 18,45 %
Lavours	124	151	129	- 14.5 %
Chavornay		199	220	+ 10.5 %
Flaxieu		63	67	+6.3%

Données : INSEE 201

On note une augmentation assez importante des populations des communes conventionnées, sauf à Lavours. Dans certaines communes, le rajeunissement de la population aura peut-être des conséquences sur les demandes des familles en termes de besoin d'accueil pour leurs enfants.

- **Lieu de travail des familles de ces communes :**

Communes	Observations d'après les données INSEE
Ceyzérieu	Le travail sur la commune représente 17,6% et à l'extérieur 82,4% chiffres quasi identiques à 2011.
Anglefort	79.3% des personnes travaillent en dehors de la commune, en baisse de 3% comparativement avec 2010.
Béon	Peu de changement au dernier recensement 88,7% travaillent en dehors de leur commune (89,1% en 2010).
Lavours	Hausse importante des salariés en dehors de la commune, 6% de plus (89,5% en 2010 et 5,7% en 2015).
Chavornay	17,6% travaillent sur la commune (exploitations agricoles sur la commune) et 82,4% en dehors.
Flaxieu	13% travaillent sur la commune, 87% en dehors.

Le travail à l'extérieur est toujours très important sur ces communes, entre 79.3% et 95.7%, car peu de sociétés sont installées sur ces communes.

2.3 Indicateurs : économie, transports et loisirs

Economie :

Sur la commune de Culoz on observe un tissu dense de PME, et une société de taille plus importante : UTC (United Technology Company).

Les entreprises commerciales sont rattachées à une union commerciale, la DACC (Dynamique des Artisans commerçants de Culoz.). On note à l'heure actuelle, 34 commerçants à CULOZ, en grande progression (18 en 2014)

Transports :

La gare de Culoz, réhabilitée en 2017/2018, dispose d'un pôle d'échanges multimodal et permet les liaisons vers Genève, Lyon, ou Grenoble.

Un train matinal très fréquenté dessert la ville de Genève.

Trois sociétés de Taxis sont aussi implantées à Culoz.

Des navettes à la demande mises en place par la communauté de communes Bugey Sud permettent de mailler le territoire et apportent une réponse de transport aux personnes sans véhicule personnel.

Loisirs et sorts

La ville de Culoz dispose de deux gymnases, d'une salle de judo, d'un stade avec 2 terrains de foot, d'un tennis couvert, de deux tennis extérieurs et des terrains de jeu de boule.

Un petit plan d'eau permet la baignade en été et un camping en délégation de service public accueille des touristes en saison estivale.

Le Grand Colombier, sommet situé au-dessus de la commune est accessible par une route, celle-ci est fermée à la circulation certains week-ends et permet l'accession aux vétos, ceci suite aux passages du Tour de France en 2012, 2016 et 2017.

La Maison du Vélo centralise les informations concernant ce sport, d'ailleurs de nombreuses manifestations se déroulent autour du Grand Colombier.

Plusieurs associations et clubs sportifs permettent la pratique et l'encadrement de différents sports tennis, basket, danse, fitness, Gi Gong, badminton, foot, pétanque, ski, athlétisme, judo, tir à l'arc, billard, pêche, chasse, gymnastique, vélo, marche, boules, yoga, sports extrêmes, boxe anglaise.

Le club loisirs offre la pratique de la peinture, la peinture sur soie, des sorties culturelles, du modelage. Il existe aussi également un club broderie, un club philatélie, et une association du patrimoine. Il est également possible de pratiquer la danse africaine, et de la danse détente.

Les amateurs de musique disposent d'une école de musique privée, d'une chorale et d'une batterie fanfare.

Une association récente « c'est qu'1 jeu » anime de nombreuses manifestations autour du Jeu. Il existe également : Un foyer paroissial, une association de culture islamique.

Des associations d'animations sont présentes et actives : le Comité des fêtes, les Amis du vieux Landaize, Culoz Montmartre, l'association culozienne des Crêts, l'association de la Place du four, l'amicale des sapeurs-pompier, la fabrique 1534.

Le sou des Ecoles assure des festivités qui permettent d'accompagner financièrement les activités des écoles maternelles et primaires.

On retrouve également comme association : la FNACA, (anciens combattants Algérie) le CODUTREB (défense des transports train).

Ayant une action plus ciblée et sociale, le Club de l'Amitié permet la rencontre des personnes âgées, et « Bugey autiste » développe des actions en faveur des familles ou enfants et l'autisme.

Le cinéma est une activité nouvelle, géré par l'association « Ciné Phoebus ». En partenariat avec le Cinébus, elle propose une à deux séances par mois à la salle des fêtes.

2.4 Modes de garde existants

Le multi accueil de Culoz a signé un partenariat avec certaines communes : Béon, Ceyzérieu, Lavours, Anglefort, Chavornay, Flaxieu.

2.4.1. Les modes de garde petite enfance sont les suivants :

- Les assistantes maternelles :

	Culoz	Ceyzérieu	Béon	Lavours	Chavornay	Anglefort	Total
Nombre d'assistantes maternelles en 2018	10	8	4	1	1	10	34
Représente : Places en journée	28	22	13	3	3	29	98
Place périscolaire	7	6	1	0	0	9	23
Places totales	35	28	14	3	3	38	121

Des agréments ne seront pas renouvelés en 2019 et certaines assistantes maternelles étant en fin de carrière, accueillent moins d'enfants que leur agrément.

Une offre d'accueil qui baisse à Culoz, Ceyzérieu et Anglefort mais qui est stable à Béon.

- Le multi accueil de **CULOZ** qui propose **32 places**

- La commune d'**Artemare** dispose d'une micro crèche de **9 places**.

Il est à noter que la commune de Ruffieux (commune de Chautagne à 5km de Culoz) dispose d'un multi accueil de 26 places.

Belley, dispose d'un accueil de 89 places ainsi que d'une micro crèche privée de 10 places.

Virignin dispose d'une micro crèche privée de 10 places.

2.4.2. Modes de garde ou de loisirs pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire

ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs sans hébergement est un lieu d'accueil **ouvert de 7h30 à 18h15** durant les petites vacances scolaires sauf celles de fin d'année.

L'accueil de loisirs est désormais ouvert lors des vacances d'été, en juillet.

Cet accueil est destiné aux enfants âgés de 4 ans (ou qui vont avoir 4 ans dans l'année), à 11 ans. Des activités sont proposées aux enfants pour favoriser la découverte de tout environnement : naturel, géographique, social, culturel et pour les ouvrir sur le monde extérieur (prendre conscience de ce qui les entoure).

Sa capacité maximum est de **16 scolarisés en école maternelle et de 20 enfants scolarisés en école primaire**.

En gestion associative jusqu'en 1994, il est municipal et son lieu d'implantation au Clos Poncet date de Septembre 2011.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Les jours d'ouverture correspondent aux jours d'école : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Pour les enfants de l'école primaire :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- Le matin : 7h00-8h30
- L'interclasse : 11h45-12h45.
- L'après-midi : 16h30-18h30.

Pour les enfants de l'école maternelle :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- Le matin : 7h00-8h35
- L'interclasse : 11h35-12h35.
- L'après-midi : 16h25-18h30

ACCUEIL PERISCOLAIRE le mercredi :

- En journée avec repas : 7h15-18h15.

Les tarifs appliqués sont fonction du quotient familial de la famille. C'est une tarification à l'heure. Ce service accueille 36 enfants maximum.

RESTAURATION SCOLAIRE

Ce service fonctionne uniquement les jours d'école, depuis septembre 2011. Les enfants sont pris en charge de : 11h35 à 13h25 pour les enfants de l'école maternelle et de 11h45 à 13h45 pour les enfants de l'école primaire.

Les tarifs appliqués sont fonction du quotient familial pour les familles de Culoz Pour les autres familles, un tarif unique est appliqué.

Ce temps d'accueil a une capacité maximum de 86 enfants dont 56 en primaire. L'encadrement est de 14 enfants pour 1 animateur en primaire et 10 enfants pour 1 animateur en maternelle.

3. Missions prioritaires

3.1 Analyse de l'état des lieux

Une population sur le secteur concerné (Culoz, Béon, Ceyzérieu, Flaxieu, Lavours, Chavornay et Anglefort) qui augmente au regard des chiffres de 2015.

En 2010 : 5615 habitants, en 2015 : 6 111 habitants **soit 8.83% d'augmentation.**

Le lieu de travail des familles n'est pas local et on constate **une augmentation du travail en dehors du lieu de résidence et notamment en Suisse.**

A Culoz, des modes de garde existent pour l'enfance et la petite enfance.

La structure petite enfance a été conçue pour 36 places, mais à ce jour sa capacité déclarée est de 32 places.

Des possibilités d'accueil sont encore possible.

3.2 Orientations sociales, pédagogiques et politiques

A ce stade, le projet social doit affirmer les objectifs prioritaires retenus (diversification de l'offre, soutien à la parentalité, lutte contre les inégalités, accueil d'urgence, ...) et le partenariat envisagé pour répondre aux besoins repérés.

3.2.1. Les enjeux sociaux prioritaires

Un multi accueil doit toujours être porteur d'un projet social fort pour permettre de regrouper les professionnels, les enfants et les parents autour d'un projet commun.

Le Multi-Accueil a plusieurs orientations prioritaires :

- **Répondre aux besoins** multiples de la population par une diversification de l'offre d'accueil,
- **Renforcer les liens sociaux** en développant un lieu d'échange et de mixité,
- **Répondre aux besoins particuliers des familles de manière à lutter contre les exclusions en soutenant une démarche inclusive dans l'accueil et la formation pour les professionnels pour les enfants en situation de handicap** et en ayant une place d'accueil d'urgence,
- **Favoriser la participation des familles** au sein de l'établissement,
- **Garantir le portage du projet et des valeurs communes** en assurant une **cohésion** d'équipe,
- **Inscrire la structure dans le tissu local** en identifiant et en développant des partenariats.

3.2.2. Continuer à offrir un lieu d'accueil collectif

Pour répondre aux besoins locaux exprimés en 2003, et satisfaire les attentes de la population, la commune a développé ce service petite enfance pour permettre aux familles d'avoir le choix entre les différents modes d'accueil collectif ou individuel.

Le diagnostic a mis en Evidence une augmentation de la population des communes voisines de Culoz qui fera peut-être apparaître l'émergence de nouveaux besoins concernant l'accueil des jeunes enfants.

En raison de la création du territoire Bugey Sud, regroupant les communes concernées par l'offre actuelle du Multi accueil, il serait logique que ce territoire prenne en charge la compétence petite enfance, des études ont été faites et sont en cours.

Les Assistantes maternelles, souhaitent se rencontrer. Actuellement un Relai Enfant Parent (ancien RAM) s'est créé à Belley, mais il n'est pas intercommunal. Ainsi, les assistantes maternelles de la commune **ne peuvent** pas en bénéficier.

3.2.3. Un lieu de solidarité territoriale

Le but de la commune est de créer un équipement structurant qui contribuera à la solidarité du territoire et qui permet d'offrir aux usagers une égalité d'accès au service public.

Cette égalité serait d'autant plus grande, si la structure était portée par le territoire Bugey Sud. L'objectif est d'offrir les mêmes conditions d'accueil pour toutes les familles.

3.2.4. Développer un lieu d'échange et de mixité

Parce que la richesse vient de la diversité et que chaque famille apporte, par son implication, quelque chose d'unique, la mixité sera favorisée sous plusieurs formes

La mixité dans l'encadrement des enfants : le projet du multi accueil consiste à respecter le rôle qu'ont les parents comme premiers partenaires de l'éducation de leurs enfants. Ce choix s'appuie en premier lieu sur la reconnaissance des savoir-faire parentaux, en respectant les choix éducatifs de chaque famille.

La mixité sociale : le multi accueil des familles d'origine sociale différente. La diversité des cultures familiales liées au milieu social, aux origines apporte une vraie richesse.

La mixité intergénérationnelle : Le but est de développer des relations intergénérationnelles. En se rapprochant des activités du Club de l'amitié, le projet permettra d'impliquer directement les seniors à la vie du multi accueil. L'idée est de favoriser la mixité intergénérationnelle en mettant en place des partenariats innovants par l'implication à la vie du multi accueil par le développement des activités communes en fonction des affinités et des savoir-faire de chacun (ex: jardinage ; lecture...).

3.2.5. Prévenir les exclusions en répondant aux besoins particuliers des Familles

- Soutenir une approche inclusive pour les enfants ayant des besoins éducatifs particulier ou en situation de handicap :

- o En développant un accueil individualiste avec la notion de référent, en concertation étroite avec les différents partenaires CAMSP, kiné, puéricultrice, enseignant et en transparence avec les familles ;
- o En accentuant la formation du personnel, pour étayer les formations de base et renforcer la cohérence ;
- o En renforçant le travail d'équipe, en encourageant la réflexion dans les activités proposées ;
- o En préparant avec les familles et le lieu de vie future, la familiarisation de l'enfant dans le lieu d'accueil qui suivra l'accueil à la crèche.

« La notion que toute personne est unique, loin d'être une menace, la différence ethnique, culturelle, religieuse, ou sociale, etc., est une chance et que c'est en identifiant ces différences que l'on apprend à vivre ensemble, ce n'est pas en les cachant. »

Les enfants en situation de handicap apportent eux aussi richesse et mixité. A ce titre, le Multi-Accueil les accueille, prend en compte leurs besoins et propose de mettre en œuvre les mesures éventuellement nécessaires pour leur accueil en concertation avec leurs parents et les professionnels qui les prennent en charge (mise en place d'un projet d'accueil individualisé).

- Développer l'accueil d'urgence pour favoriser la prise en compte des populations en situation de précarité.

L'accueil d'urgence est inscrit dans le règlement de fonctionnement et l'écoute permet de jauger l'urgence de l'accueil. Sur les 32 places dédiées à l'accueil régulier et occasionnel, une place est réservée à l'accueil d'urgence.

3.2.6. Favoriser la participation des parents et soutenir la parentalité

En dehors des rendez-vous pris pour l'inscription et l'admission de l'enfant, des temps festifs pourront être organisés pour permettre à l'ensemble des utilisateurs de se retrouver (par exemple : café parents, fête de fin d'année, carnaval, spectacles).

Ces différents moyens de rencontre permettent aux parents de poser des questions sur la vie quotidienne de leur enfant dans la structure.

Réunir les parents entre eux au sein du multi accueil permettra de créer des situations où les parents, parfois isolés, pourront formaliser de véritables liens, permettant de mettre en place des relations d'entraide et de coopération mutuelle.

La pratique d'un dialogue permanent entre le personnel et les parents facilitera le bien-être des enfants, leur socialisation et leur apprentissage de la vie en collectivité.

3.3 Les partenariats

Le projet social de l'établissement représente l'opportunité de mieux percevoir les différents acteurs impliqués dans le projet.

Dans la mesure où le projet social définit explicitement les besoins et affirme les fonctions sociales qu'il se propose d'assumer, ce dernier constitue la base pour engager les relations de travail avec un certain nombre de partenaires.

3.3.1. L'implication de la commune

- Les choix politiques

Les acteurs de la commune, Maire, Maire adjoint, Directeur Général des Services, ont été fortement impliqués notamment sur le projet d'ouverture de la structure d'accueil collectif.

Durant ces 10 dernières années, les acteurs de la commune ont dû acquérir une « **culture petite enfance** ».

Cette « connaissance » établie, ils ont pu ainsi mieux comprendre les enjeux d'une création d'une structure petite enfance ainsi que les besoins et problèmes éventuels rencontrés par les professionnels au quotidien pour le bien-être des enfants.

Plusieurs instances pour porter les actions :

Une rencontre et des échanges réguliers entre le DGS, les responsables enfance et petite enfance et le maire adjoint permettent d'étudier les projets, de parler du personnel et des besoins et se réunissent régulièrement.

Les questionnements issus de ces rencontres sont ensuite analysés en bureau maire adjoint et si besoin en commission sociale.

Les décisions les plus importantes sont validées en conseil municipal.

En tant que gestionnaire et financeur du Multi-Accueil, la commune tient une place privilégiée dans le fonctionnement de la structure et la prise de décision. Des élus et techniciens, sont associés au pilotage de la structure.

Le suivi de la fréquentation du multi accueil afin de réajuster les priorités, si nécessaires, les bilans CAF, les budgets prévisionnels sont présentés au DGS et au Maire-adjoint.

3.3.2 Les partenariats financiers

- Les dépenses de fonctionnement

La CAF de l'Ain signe avec la collectivité :

- Le Contrat Enfance Jeunesse qui permet accompagner la collectivité sur son reste à charge,
- La Convention PSU qui permet de pondérer la participation des familles.

Le conseil Départemental de l'Ain intervient pour les actions Graines de lecteurs, et par l'accompagnement financier pour les spectacles de Mots en scène.

Le partenariat des conventions avec les communes extérieures, qui soutient pour le moment financièrement l'accueil des familles des communes concernées.

3.3.3 Autres partenariats envisagés

- Des **passerelles** avec l'école ont lieu dans le but d'établir une continuité d'accompagnement de l'enfant vers son autonomie et sa socialisation.

Elles se mettent en place progressivement par différentes actions :

En Décembre, les enfants qui vont être scolarisés sont invités à assister au spectacle de fin d'année de l'école. Ensuite, en avril, les enfants participent au Carnaval et défilent avec les enfants de l'Ecole.

Pendant les mois de mai et juin qui précèdent la rentrée, les enfants vont se familiariser avec l'école maternelle par deux à trois visites d'une heure, afin de prendre connaissance des lieux, participer à des jeux, et découvrir les enseignants en présence de leur référente professionnelle du multi accueil.

L'école et ses professionnelles peuvent être invitées au multi accueil si des actions peuvent être partagés comme une expo, ou un temps particulier.

Il est proposé aux enfants qui viennent régulièrement au multi accueil de faire un mi-temps école mi- temps multi accueil de manière à appréhender l'école en douceur, surtout si le temps de la sieste est important pour l'enfant.

- **Le médecin et la puéricultrice du service de P.M.I** sont en étroite collaboration avec la responsable du Multi Accueil depuis la création de la structure et seront également consultés si besoin.
- Des partenariats existent et pourront être envisagés avec l'ALSH et la médiathèque, ou encore les clubs ou associations de CULOZ pour mener des activités communes (enjeux sociaux, ...).
Les CAMPS de Chambéry et d'Ambérieu sont des partenaires de travail et d'échanges.
- Les artisans, commerçants et éventuellement artistes du village pourront créer des liens et favoriser les échanges réguliers avec les enfants accueillis.